



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA



Juin 2024

Tableau de bord

Les retraites du régime des non-salariés agricoles

Flux au cours de l'année 2023

Marie-Laure CLERC

Au sein du régime des non salariés-agricoles, on dénombre en France métropolitaine 37 294 nouveaux pensionnés au cours de l'année 2023 ; un effectif en hausse 2,3 % en un an. L'attribution d'un droit personnel (DP) seul est à l'origine de 30 739 nouveaux pensionnés, soit + 0,1 % sur un an. Les deux tiers de ces nouveaux pensionnés le sont avec un statut de chef d'exploitation (66,8 %). Si les liquidations pour invalidité sont un motif qui ne concerne que 762 individus (2,0 % des nouveaux pensionnés), c'est en revanche un poste en forte évolution avec une diminution de 61,7 % par rapport à 2022.

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Responsable Département *Retraite, Famille et ASS* : Sébastien Odiot odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr
- Responsable Service Retraite : Audrey Hengel hengel.audrey@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Marie-Laure Clerc (clerc.marie-laure@ccmsa.msa.fr)
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



D'autre part, 81 518 pensionnés sont sortis des effectifs (79 413 décès, 2 105 suspensions ou suppressions de droits au cours de l'année 2023, majoritairement des femmes (57,6 %). Parmi les pensionnés sortis au cours de l'année (y compris les pensionnés décédés), deux statuts de bénéficiaires concentrent 79,5 % de ces sorties : les veufs ou veuves (45,3 %) et les chefs d'exploitation (34,2 %). Les pensionnés sortis avec le motif de liquidation de pension 'Carrière Hollande'¹ progressent de 38,9 % sur un an, même s'ils ne représentent que 915 personnes.

En 2023, la durée de carrière moyenne de droit propre des nouveaux pensionnés et des pensionnés sortis au cours de l'année est presque identique.

D Hausse annuelle de 2,3 % des nouveaux pensionnés

Au cours de l'année 2023, en France métropolitaine, 37 294 nouveaux pensionnés sont dénombrés dans le régime des NSA ; soit une hausse de 2,3 % en un an (tableau 1), portée notamment par la population féminine (+5,2 %). Ces dernières restent toutefois légèrement minoritaires parmi les nouveaux pensionnés (47,2 %).

La bonification pour enfants vient compléter la pension pour un peu plus du tiers d'entre eux, soit 12 689 nouveaux pensionnés (tableau 3).

L'attribution d'un droit personnel (DP) seul a généré l'arrivée de 30 739 nouveaux pensionnés, quasi stable en un an (+ 0,1 %). Par ailleurs, 6 847 nouveaux pensionnés proviennent de l'attribution d'un droit de réversion (DR) seul, en augmentation de 15,3 % par rapport à l'année précédente. Enfin, l'apparition de nouveaux pensionnés du fait de l'attribution simultanée d'un droit propre et d'un droit de réversion demeure marginale et ne concerne que 62 personnes en 2023 (tableau 5).

Les deux tiers des nouveaux pensionnés le sont avec un statut d'ancien chefs d'exploitation (66,8 %). Viennent ensuite les veufs ou veuves (17,6 %), puis les conjoints d'exploitation (8,4 %) et enfin les membres de la famille (7,2 %) (tableau 7).

Trois motifs de liquidation regroupent l'essentiel des nouveaux pensionnés : le 'Titre normal' avec 26 754 individus (71,7 %), la 'Carrière Hollande' avec 6 819 individus (18,3%) et l'inaptitude avec 2 173 individus (5,8 %). A noter que les liquidations pour invalidité diminuent de 61,7 %, même si elles ne concernent que 762 personnes, soit 2,0 % des nouveaux pensionnés (tableau 9).

¹ - La réforme dite « Hollande » assouplit les conditions d'âge permettant de liquider les droits retraite sans abattement pour les carrières longues (départ anticipé à 60 ans).



D Faible baisse de 1,7 % des sorties des pensionnés

Au cours de l'année 2023, 79 413 pensionnés sont décédés. Si on y ajoute les pensionnés ayant eu une suspension ou suppression de droits, on atteint un total de 81 518 pensionnés sortis ; un effectif en diminution de 1,7 % en un an. Cette baisse est plus

marquée chez les hommes (-2,6 %) que chez les femmes (-1,1 %). Parmi les pensionnés sortis, ce sont les femmes qui restent majoritaires (57,6 %).

La bonification pour enfants était attribuée 35 602 pensionnés sortis, soit plus de 40% d'entre eux (tableau 4).

Les pensionnés sortis et détenant un droit personnel seul sont au nombre de 44 566 (54 % du total des sorties), en diminution de 1,1 % sur un an (dont 42 866 décédés). La sortie de pensionnés détenant un droit de réversion seul concerne 7 457 individus (dont 7 186 décédés), en augmentation de 2,1 % sur un an. Enfin la sortie de pensionnés détenteurs à la fois d'un droit propre et d'un droit de réversion représente 29 452 individus (36 % du total des sorties), en diminution de 3,7 % sur un an (tableau 6).

Les pensionnés sortis étaient principalement identifiés sous le statut de veufs ou veuves (45,3 %). Le restant se répartit entre les statuts de chefs d'exploitation (34,2 %), les membres de la famille (15,3 %) et enfin les conjoints d'exploitation (5,2 %) (tableau 8).

Parmi les pensionnés sortis deux motifs de liquidation concentrent 94,8 % de l'ensemble des sorties : le 'Titre normal' avec 65 894 individus (80,8 %) et l'inaptitude avec 11 448 individus (14,0 %). A noter que les pensionnés sortants et ayant liquidé leur droit pour 'Carrière Hollande' progressent de 38,9 % sur un an, mais ils ne représentent que 915 personnes (tableau 10).

D Un tiers des nouveaux pensionnés de droit propre est âgé de 62 ans

Au cours de l'année 2023, la distribution par âge des nouveaux pensionnés de l'année du fait de l'attribution d'une pension de droit propre fait apparaître qu'un tiers d'entre eux (10 434 individus) est âgé de 62 ans (tableau 13).

Cet âge est le plus représenté pour les hommes 5 707 individus, soit (29 %) comme pour les femmes (4 727 individus, 40 %). En revanche, le deuxième âge le plus fréquent chez les hommes nouveaux pensionnés est 60 ans avec 3 887 individus, alors que c'est 65 ans chez les femmes avec 2 916 individus (tableaux 11 et 12).

La distribution par sexe des nouveaux pensionnés du fait de l'attribution d'une pension de droit de réversion montre que c'est principalement les femmes (90 %) qui touchent une pension de réversion. Cela reflète le fait qu'au sein des couples, l'homme décède avant son épouse (tableaux 15 et 16).

En 2023, la durée de carrière moyenne de droit propre des nouveaux pensionnés (100,0 trimestres) et des pensionnés sortis au cours de l'année (100,01) est presque identique (tableaux 19 et 20). Les chefs d'exploitation, groupe majoritaire (66,8 %), ont validé en moyenne 115,5 trimestres, tandis que les veufs ou veuves (17,6 %) en ont validé 99,1 (tableaux 7 et 19).

Quant aux pensionnés de droit propre sortis du régime, ils ont validé en moyenne 100,5 trimestres au régime des non-salariés agricoles. Parmi eux, les veufs ou veuves avec ou sans DP (45,3 %) comptabilisent en moyenne 121,3 trimestres validés, tandis que les chefs d'exploitation (34,2 %) ont validé, en moyenne, 114,2 trimestres.



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

Tableau 1

Nouveaux pensionnés NSA : effectifs au cours de l'année*

	2022	2023	% en 2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Hommes	19 715	19 698	52,8 %	-0,1 %
Femmes	16 726	17 596	47,2 %	5,2 %
Ensemble	36 441	37 294	100,0 %	2,3 %

Source : MSA

Tableau 2

Pensionnés NSA sortis : effectifs au cours de l'année**

	2022	2023	% en 2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Hommes	35 470	34 543	42,4	-2,6
<i>dont décès</i>	<i>34 378</i>	<i>33 366</i>		<i>-2,9</i>
Femmes	47 474	46 975	57,6	-1,1
<i>dont décès</i>	<i>46 571</i>	<i>46 047</i>		<i>-1,1</i>
Ensemble	82 944	81 518	100,0	-1,7
<i>dont décès</i>	<i>80 949</i>	<i>79 413</i>		<i>-1,9</i>

Source : MSA

* **NOUVEAUX PENSIONNES** : hors « Mouvements interne et « Régularisés »

****SORTIES** : Les décès, les certificats du vie absents pour les résidents à l'étranger, les changements de ressource, ...



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 3

Détenteurs de bonification pour enfant parmi les nouveaux pensionnés NSA

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Bonification pour enfants	12 489	12 692	1,6 %

Source : MSA

Tableau 4

Détenteurs de compléments de pension parmi les pensionnés NSA sortis

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Bonification pour enfants	36 078	35 602	-1,3 %
<i>dont décès</i>	36 006	35 517	-1,4 %
Majoration L814-2	72	50	-30,6 %
<i>dont décès</i>	72	50	-30,6 %
Allocation supplémentaire du FSV	1 856	1 330	-28,3 %
<i>dont décès</i>	1 856	1 327	-28,5 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	284	289	1,8 %
<i>dont décès</i>	284	288	1,4 %

Source : MSA

Tableau 5

Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par type de droits

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Droits personnels seuls	30 723	30 739	0,1 %
Droits de réversion seuls	5 627	6 487	15,3 %
Droits personnels et droits de réversion	79	62	-21,5 %
Non ventilés (régularisations de dossiers)	12	6	-50,0 %

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 6
Nombre de pensionnés NSA sortis, par type de droits

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Droits personnels seuls	45 062	44 556	-1,1
<i>dont décès</i>	43 459	42 866	-1,4
Droits de réversion seuls	7 290	7 457	2,3
<i>dont décès</i>	7 035	7 186	2,1
Droits personnels et droits de réversion	30 568	29 452	-3,7
<i>dont décès</i>	30 431	29 309	-3,7
Non ventilés	24	44 556	120,8
<i>dont décès</i>	24	42 866	116,7

Source : MSA

Tableau 7
Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par statut

	2022	2023	% en 2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Chefs d'exploitation	24 562	24 912	66,8	-18,1
Conjoints	3 268	3 124	8,4	-26,6
Membres de la famille	2 895	2 703	7,2	-22,5
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	5 706	6 549	17,6	21,0
Ensemble	36 441	37 294	100,0	-13,0

Source : MSA

Tableau 8
Nombre de pensionnés NSA sortis, par statut*

	2022	2023	% en 2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Chefs d'exploitation	28 494	27 842	34,2	2,9
<i>dont décès</i>	27 171	26 403	33,2	1,6
Conjoints	4 234	4 264	5,2	-3,0
<i>dont décès</i>	4 084	4 105	5,2	-4,1
Membres de la famille	12 336	12 453	15,3	-1,9
<i>dont décès</i>	12 206	12 361	15,6	-1,3
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	37 858	36 909	45,3	0,7
<i>dont décès</i>	37 466	36 495	46,0	0,5
Ensemble	82 944	81 518	100,0	0,9
<i>dont décès</i>	80 949	79 413	100,0	0,4

Source : MSA

* Le statut de veuf ou veuve s'obtient dès la liquidation d'un DR avec présence ou non d'un DP



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 9

Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par motif de liquidation

	2022	2023	% en 2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Titre normal	25 213	26 754	71,7 %	-4,1 %
Inaptitude	2 571	2 173	5,8 %	-57,0 %
Invalidité	919	762	2,0 %	-61,7 %
Pension anticipée moins de 60 ans	49	456	1,2 %	3 341,7 %
Pénibilité (= incapacité)	301	324	0,9 %	-36,7 %
Carrière Hollande	7 381	6 819	18,3 %	-43,8 %
Autre	7	6	0,0 %	-14,3 %
ENSEMBLE	36 441	37 294	100,0 %	-13,0 %

Source : MSA

Tableau 10

Nombre de pensionnés NSA sortis, par motif de liquidation

	2022	2023	% en 2023	Evolution 2023 / 2022 (en %)
Titre normal	66 309	65 894	80,8 %	2,7 %
<i>dont décès</i>	<i>64 798</i>	<i>64 307</i>	<i>81,0 %</i>	<i>2,4 %</i>
Inaptitude	12 293	11 448	14,0 %	-11,7 %
<i>dont décès</i>	<i>12 174</i>	<i>11 340</i>	<i>14,3 %</i>	<i>-11,8 %</i>
Invalidité	2 692	2 296	2,8 %	-2,1 %
<i>dont décès</i>	<i>2 641</i>	<i>2 240</i>	<i>2,8 %</i>	<i>-3,1 %</i>
Pension anticipée moins de 60 ans	711	815	1,0 %	25,7 %
<i>dont décès</i>	<i>700</i>	<i>806</i>	<i>1,0 %</i>	<i>27,0 %</i>
Pénibilité (= incapacité)	58	56	0,1 %	33,3 %
<i>dont décès</i>	<i>46</i>	<i>44</i>	<i>0,1 %</i>	<i>30,0 %</i>
Carrière Hollande	769	915	1,1 %	38,9 %
<i>dont décès</i>	<i>478</i>	<i>582</i>	<i>0,7 %</i>	<i>31,3 %</i>
Autre	112	94	0,1 %	-36,8 %
<i>dont décès</i>	<i>112</i>	<i>94</i>	<i>0,1 %</i>	<i>-36,8 %</i>
ENSEMBLE	82 944	81 518	100,0 %	0,9 %
<i>dont décès</i>	<i>80 949</i>	<i>79 413</i>	<i>100,0 %</i>	<i>0,4 %</i>

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 11

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Hommes

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2023	1445	746	1745	555	369	376	1052	6 288
T2 2023	925	427	1336	352	240	202	682	4 164
T3 2023	978	481	1377	338	200	208	646	4 228
T4 2023	542	406	1249	536	404	296	961	4 394
Total Hommes	3890	2060	5707	1781	1213	1082	3341	19 074

Source : MSA

Tableau 12

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Femmes

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2023	349	207	1429	359	231	221	908	3 704
T2 2023	247	130	1256	219	147	133	644	2 776
T3 2023	228	137	1274	257	153	145	587	2 781
T4 2023	151	100	768	288	204	178	777	2 466
Total Femmes	975	574	4727	1123	735	677	2916	11 727

Source : MSA

Tableau 13

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Ensemble

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2023	1794	953	3174	914	600	597	1960	9 992
T2 2023	1172	557	2592	571	387	335	1326	6 940
T3 2023	1206	618	2651	595	353	353	1233	7 009
T4 2023	693	506	2017	824	608	474	1738	6 860
Ensemble	4865	2634	10434	2904	1948	1759	6257	30 801

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 14

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Hommes

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2023	6	19	15	18	19	13	34	19	143
T2 2023	14	21	13	11	13	12	44	23	151
T3 2023	11	15	10	18	10	15	47	16	142
T4 2023	16	22	16	18	26	26	49	28	201
Total Hommes	47	77	54	65	68	66	174	86	637

Source : MSA

Tableau 15

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Femmes

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2023	164	166	143	183	246	240	272	67	1 481
T2 2023	156	163	120	193	211	195	270	78	1 386
T3 2023	125	175	116	183	253	217	270	64	1 403
T4 2023	184	215	164	218	285	212	278	86	1 642
Total Femmes	629	719	543	777	995	864	1090	295	5 912

Source : MSA

Tableau 16

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Ensemble

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2023	170	185	158	201	265	253	306	86	1 624
T2 2023	170	184	133	204	224	207	314	101	1 537
T3 2023	136	190	126	201	263	232	317	80	1 545
T4 2023	200	237	180	236	311	238	327	114	1 843
Ensemble	676	796	597	842	1063	930	1264	381	6 549

Source : MSA

Tableau 17

Proportion de poly pensionnés parmi les Nouveaux pensionnés de droits personnels NSA

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022 (en points de %)
Proportion	84,95 %	85,22 %	0,3pt

Source : MSA

Tableau 18

Proportion de poly pensionnés parmi les Pensionnés sortis de droits personnels NSA

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022 (en points de %)
Proportion	44,85%	50,12%	5,3 pt

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 19

Durée de Carrière NSA parmi les Nouveaux pensionnés de Droit Propre

	2022	2023	Différence 2023 / 2022 (en trimestre)
Chefs d'exploitation	116,7	115,5	-1,2
Conjoints	59,2	56,2	-3,0
Membres de la famille	18,7	18,7	0,0
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	88,9	99,1	10,2
Ensemble	100,5	100,0	0,4

Source : MSA

Tableau 20

Durée de Carrière NSA parmi les Pensionnés sortis de Droit Propre

	2022	2023	Différence 2023 / 2022 (en trimestre)
Chefs d'exploitation	116,4	114,2	-2,2
<i>dont décès</i>	115,9	113,5	-2,4
Conjoints	95,4	91,2	-4,2
<i>dont décès</i>	95,8	91,8	-4,0
Membres de la famille	26,3	24,5	-1,8
<i>dont décès</i>	26,2	24,4	-1,8
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	122,9	121,3	-1,6
<i>dont décès</i>	122,8	121,3	-1,5
Ensemble	103,1	100,5	-2,6
<i>dont décès</i>	102,8	100,1	-2,7

Source : MSA



Définitions

Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Majoration NSA	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Statut	<ul style="list-style-type: none">- <i>Chef</i> : retraité ayant eu une activité de chef au cours de sa carrière.- <i>Conjoint</i> : uniquement conjoint au cours de sa carrière.- <i>Aide familial</i> : uniquement aide familial au cours de sa carrière.- <i>Veuve ou veuf</i> : bénéficiaire au moins d'un droit de réversion.



Méthodologie

Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire

Prévu par l'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il a permis de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du SMIC net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

La loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer, dite « Chassaigne » et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021 modifient ce dispositif en vue de porter ce seuil à 85 % du SMIC net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les conditions d'attribution et les modalités de calcul du CD de RCO ont été modifiées. Des spécificités pour les chefs d'entreprise et d'exploitation agricole ultramarins ont été ajoutées.

Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er novembre 2021 (stock et flux).

Les conditions d'attribution de ces deux dispositifs en France métropolitaine sont les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

Sigles :

DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
NSA :	Non-salarié agricole
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
T :	Trimestre



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Nouveaux pensionnés NSA : Effectifs au cours de l'année*.....	4
Tableau 2 Pensionnés NSA sortis : Effectifs au cours de l'année**	4
Tableau 3 Détenteurs de bonification pour enfant parmi les nouveaux pensionnés NSA	5
Tableau 4 Détenteurs de compléments de pension parmi les pensionnés NSA sortis.....	5
Tableau 5 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par type de droits.....	5
Tableau 6 Nombre de pensionnés NSA sortis, par type de droits	6
Tableau 7 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par statut	6
Tableau 8 Nombre de pensionnés NSA sortis, par statut*	6
Tableau 9 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par motif de liquidation	7
Tableau 10 Nombre de pensionnés NSA sortis, par motif de liquidation.....	7
Tableau 11 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Hommes...	8
Tableau 12 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Femmes ...	8
Tableau 13 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Ensemble .	8
Tableau 14 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Hommes.....	9
Tableau 15 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Femmes.....	9
Tableau 16 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Ensemble.....	9
Tableau 17 Proportion de polypensionnés parmi les Nouveaux pensionnés de droits personnels NSA.....	9
Tableau 18 Proportion de polypensionnés parmi les Pensionnés sortis de droits personnels NSA	9
Tableau 19 Durée de Carrière NSA parmi les Nouveaux pensionnés de Droit Propre	10
Tableau 20 Durée de Carrière NSA parmi les Pensionnés sortis de Droit Propre	10